



## Système D'Accréditation De Laboratoire D'essai (TLAS)

### Contexte

Le système d'accréditation des laboratoires d'essais SADCAS (TLAS) a été créé en octobre 2009. Le TLAS est un programme d'accréditation multidisciplinaire géré conformément à la norme ISO / CEI 17011 : Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes d'accréditation accréditant les organismes d'évaluation de la conformité.

### Le besoin d'accréditation

Tous les laboratoires d'essais doivent disposer de processus métier solides pour leur permettre de fournir des résultats de tests techniquement précis à leurs clients. L'accréditation, qui consiste à reconnaître à un organisme d'évaluation de la conformité sa compétence dans l'exécution de tâches spécifiques, est la stratégie d'un laboratoire d'essais pour y parvenir. Pour les laboratoires soucieux de démontrer une compétence étayée par un système de qualité, la Norme internationale appropriée est l'ISO / CEI 17025 qui spécifie les exigences des laboratoires d'essais. Partout dans le monde, de nombreux pays comptent désormais sur l'accréditation comme moyen d'évaluer indépendamment les compétences des laboratoires. Avec le lancement de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAA), l'accréditation est prête à jouer un rôle clé dans la facilitation des échanges.

L'accréditation d'un laboratoire d'essais conformément à la norme ISO / CEI 17025 offre un certain nombre d'avantages :

- C'est un moyen de démontrer la compétence aux clients internes et externes ;
- C'est une garantie de résultats de test fiables ;
- Il augmente la fiabilité des produits ;
- Il réduit les coûts associés aux tests répétitifs et le temps perdu est minimisé ;
- C'est une exigence du marché mondial ;
- Il facilite le commerce et la croissance économique.

### Domaines de test

Les domaines de test actuellement proposés sur le SADCAS TLAS sont :

- Chimique ;
- Microbiologie ;
- biologique ;
- Construction / génie civil ;
- Électrique ;
- Mécanique ;
- Optique et radiométrie ;
- Environnement ;
- Essais non destructifs (END).

Les domaines de test sont listés dans SADCAS TG 03 : Domaine d'accréditation.

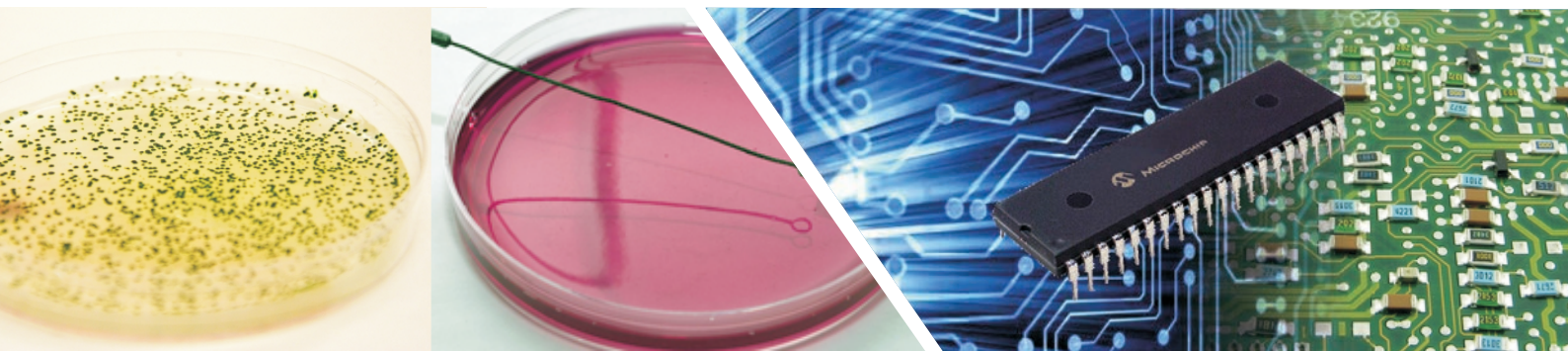
### Critères d'accréditation

Les laboratoires d'essais cherchant à être accrédités sur le SADCAS TLAS doivent se conformer à la Norme internationale ISO / CEI 17025: Exigences générales pour la compétence des laboratoires d'essais et d'étalonnage.

### Le processus d'accréditation

Un laboratoire d'essais souhaitant être accrédité :

- Soumet directement à la SADCAS dûment complétée SADCAS F 43 (b) : Demande d'accréditation du laboratoire d'essais accompagnée du manuel de qualité du laboratoire, et dûment complétée SADCAS F 43 (f) : Demande d'approbation du personnel, c'est-à-dire représentant désigné et signataire technique dans le cas des laboratoires d'essais et SADCAS F 44 : Accord d'accréditation SADCAS.
- A réception, SADCAS procède à un contrôle d'exhaustivité des dossiers de candidature.





- SADCAS fournit au demandeur un devis détaillé basé sur le champ d'application. Si cela est acceptable, le demandeur signe et retourne le devis dûment signé à SADCAS.
- SADCAS procède à un examen de la documentation du manuel qualité du demandeur et fournit un retour d'information au demandeur qui, en cas de non-conformité, met en place des mesures correctives. Si le manuel qualité répond à toutes les exigences de la norme, la demande passe à l'étape de l'évaluation.
- Les pré-évaluations sont facultatives mais peuvent être obligatoires en fonction des conditions d'acceptation du régulateur, le cas échéant. La pré-évaluation est une visite sur place pour vérifier la préparation du demandeur à l'accréditation.
- Une première évaluation des compétences de l'organisation est entreprise sur place et comprend une réunion d'ouverture, une évaluation, le témoignage de certaines activités techniques et une réunion de clôture. Les résultats de l'évaluation sont enregistrés comme non-conformités lorsque le laboratoire doit prendre des mesures correctives.

## Évaluateurs

Les évaluateurs sont des experts des secteurs public et privé ainsi que des institutions / associations techniques de la région de la SADC qui ont été formés, qualifiés et enregistrés comme évaluateurs par la SADCAS. Les évaluateurs formés et qualifiés par d'autres organismes d'accréditation et évalués pour leur compétence peuvent également entreprendre des évaluations au nom de la SADCAS. Une évaluation est effectuée par une équipe d'évaluation composée d'un chef d'équipe et d'au moins un évaluateur technique / expert technique ayant une expertise dans la portée de l'évaluation. L'équipe d'évaluation fait des recommandations pour l'accréditation.

## Certificat d'accréditation

La **décision d'accréditation** est prise par le Comité d'agrément d'accréditation sur la base principalement des informations recueillies lors d'une évaluation. Le certificat d'accréditation est valable 5 ans et renouvelé selon les termes et conditions du TLAS.

## Évaluation et réévaluation périodiques sur place

Afin de maintenir l'accréditation, des **évaluations périodiques** sont effectuées sur place. La première évaluation périodique est effectuée pas plus de 12 mois après l'accréditation, puis annuellement tout au long du cycle d'accréditation de 5 ans.

Les **réévaluations** sont effectuées au moins 6 mois avant la fin du cycle d'évaluation de 5 ans.

## Appels

Les appels des laboratoires concernant une décision d'accréditation doivent être formulés par écrit et transmis au directeur général dans les 3 mois suivant la cause de l'appel. Les appels sont traités conformément à SADCAS AP 08 : Procédure de traitement des commentaires des clients qui maintient l'indépendance et l'impartialité.

## Frais d'accréditation

Les frais d'accréditation SADCAS sont contenus dans SADCAS AP 02 : Frais de service SADCAS. Les frais qui y figurent sont des estimations. Des devis individuels sont fournis sur la base des estimations de frais qui y figurent. Les frais d'accréditation SADCAS sont révisés chaque année.

## Documents d'accréditation

Les documents d'accréditation SADCAS sont disponibles sur le site Web SADCAS [www.sadcas.org](http://www.sadcas.org)

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

Southern African Development Community Accreditation Service

Plot 50369, Unit 3A, Second Floor, Tholo Office Park, Fairgrounds

Private Bag 00320, Gaborone, Botswana,

Tel: +267 313 2909 / 313 2910 / 318 8644 / 318 8646

Mobile: +267 7125 0042, Fax: +267 313 2922

Email: [info@sadcas.org](mailto:info@sadcas.org)

Website: [www.sadcas.org](http://www.sadcas.org)



Donner confiance, assurer la compétence

